

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Le douze avril deux mil dix-huit à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation** : 04/04/2018

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**Etaient présents** :

Daniel FIEVET- André Marie FORRIERRE -Franck LEFEBVRE - Gisèle GARREAUD - Yves WAYEMBERGE - Raymond DENHEZ -Laurent HUTIN- Chantal MAILLY- - Jérôme MELI- Agnès PETYT - Floriane THIELAIN- Pascale BENGIN- Isabelle GALLOIS - Julien LALAUX -

**Absents excusés** : Françoise DELLOUE qui donne procuration à Daniel FIEVET

Annie PATTE CAMBAY qui donne procuration à André-Marie FORRIERRE

Monique MILHEM qui donne procuration à Julien LALAUX

Logan RAMETTE

**Absents** : Christophe FERON

**Quorum fixé à 10** → **Conseillers présents : 14 ( 17 pour les votes car 3 procurations)**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est **19H50**

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

## 1. AFFECTATION DES RESULTATS 2017

Par délibération en date du 29 mars 2018, le conseil a constaté les résultats de clôture qui sont les suivants :

-Excédent de fonctionnement de clôture	578 502,55 €
-Déficit d'investissement de clôture	- 123 532,53 €
-Excédent global disponible	454 970,02 €

Afin de financer le budget 2018, le conseil, à l'unanimité, décide de **reprendre le déficit d'investissement de 123 532,53€ au compte 001** en dépenses d'investissement et **d'affecter la somme de 123 532,53 € au compte 1068**. L'excédent disponible de **454 970,02€ est affecté au compte 002** en recettes de fonctionnement.

## 2. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2018

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux des taxes locales qui sont :

Taxe habitation :	18.21%
Taxe foncière sur le bâti :	17.59%
Taxe foncière sur le non bâti :	44.14%

## 3. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2018 qui se monte à 1 077 234,53 € en investissement (reports compris) et 1 893 068,02 € en fonctionnement. Le budget est équilibré en section de fonctionnement et d'investissement.

## 4. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Chaque responsable rend compte des travaux de leur commission.

## QUESTIONS DIVERSES

### A- FETE DE NOEL 2018

Monsieur le Maire demande à Mr MELI de quitter la salle puisqu'il est directement concerné par ce point de l'ordre du jour. Celui-ci s'exécute. La parole est à Mme MAILLY.

Madame MAILLY propose au conseil de confier l'animation spectacle de Noel du 14/12/2018 à la société « scratch le Clown » de Walincourt-Selvigny pour une somme de 870 euros pour 2 séances.

Les crédits sont prévus au compte 6232 du budget 2018. Le conseil adopte cette proposition par 14 voix POUR, 2 abstentions. Monsieur MELI revient dans la salle.

## **B- DEMANDE DE SUBVENTION CLASSE ULIS**

Monsieur DAMMEREY, enseignant en classe ULIS, sollicite une aide financière pour Emmanuel KOCH (29 bis rue Anatole France) pour un voyage de découverte à AUTUN (Bourgogne) du 3 au 8 juin. Le coût est de 389 euros par enfant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 150 euros pour Emmanuel KOCH. Cette somme sera versée sous forme de subvention à la coopérative scolaire de l'école primaire. **La famille concernée devra attester que cette somme est bien venue en déduction de ses frais restant à charge.** Les crédits sont prévus au compte 6574 du budget 2018

## **C- DEPLOIEMENT DE LA FIBRE- INSTALLATION D'UN NRO**

Le cabinet AXIONE chargé du déploiement de la fibre optique a rencontré les maires de Dehéries et de Walincourt-Selvigny afin de trouver un emplacement pour leur armoire technique. Après une visite sur place, il est très difficile de trouver un consensus sur cette implantation. Le Maire expose au conseil les solutions proposées par AXIONE.

Le conseil de DEHERIES, après délibération, « a refusé les propositions d'implantation à cause de la proximité des habitations en regard des nuisances sonores permanentes. »

La société se tourne donc vers Walincourt-Selvigny et propose deux sites : celui du Moulin (terrain en face) ou celui de l'Abbaye des Guillemins (sur leur terrain en bordure du RD960). Le conseil à l'unanimité décide de contacter les « Amis du Moulin » et la Direction de l'abbaye des Guillemins pour obtenir leur avis.

## **D- ENCAISSEMENT DU DON DE 10.000€**

Le Maire informe le conseil que Bernard et Emmanuelle DELATTRE ont versé leur solde de don de 10.000 euros pour la salle polyvalente. Le conseil en prend acte et décide de leur adresser un mot de remerciements.

## **E- REFECTION TOTALE DES WC DE L'ECOLE PRIMAIRE**

Le Maire présente au conseil deux devis pour la réfection complète des WC de l'école primaire Gaston Bricout.

- Ets DOUAY COLLINSE 17 237 € HT
- Ets FRANCOIS 12 814 € HT

Le conseil, à l'unanimité, retient le devis des Ets FRANCOIS et dit que les crédits sont prévus en investissement au programme 9225.

## **F- SYSTEME ALERTE PREFECTORAL SAIP**

La préfecture du Nord a appelé le maire concernant le projet de convention entre l'état la commune relative au raccordement d'une ou de plusieurs sirènes communales au Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP). Le conseil avait déjà délibéré négativement sur cette demande car ce raccordement n'est pas une obligation et le coût restant à la charge de la commune est trop important (environ 4300 €).

Il est procédé à une nouvelle délibération. Le conseil rejette la demande de raccordement à l'unanimité. Le projet de convention (barrée et signée) sera joint à la délibération comme demandé par les services préfectoraux.

## **G- CONTRAT DU PHOTOCOPIEUR DE L'ECOLE MATERNELLE**

La perception de Clary a interpellé le maire sur le fait que le contrat du photocopieur de l'école maternelle est arrivé à échéance le 31 mars 2018 (échéance des 21 trimestres conformément à la délibération du 20/9/2012). Le conseil unanime décide de prolonger cette location jusqu'au 31/12/18 et autorise le maire à procéder à sa résiliation à cette date. Les crédits pour la location sont prévus au budget 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22h28.

Suivent les signatures  
Le Maire,

Les Conseillers Municipaux,